

Comité permanent des finances de la Chambre des communes *Consultation prébudgétaire*

Présenté par : Administration financière des Premières Nations

Date limite de présentation : 5 août 2016 (23 h 59, HNE)

Au nom de l'Administration financière des Premières Nations (AFPN), je tiens à remercier le Comité de nous permettre de déposer un mémoire et à vous féliciter de mener des consultations aussi vastes et inclusives avant le dépôt du budget fédéral 2017.

L'AFPN est un organisme de réglementation sans but lucratif et sans capital-actions, administrée conformément à la *Loi sur la gestion financière des Premières Nations de 2005*. L'AFPN n'est pas un agent de Sa Majesté ou d'une société d'État et est régie uniquement par les collectivités des Premières Nations qui s'y joignent à titre de membre emprunteur (fnfa.ca). L'objectif de l'AFPN est d'offrir un accès à des prêts à long terme assortis de taux d'intérêt préférentiels ainsi que des conseils en matière de capital à ses membres afin d'assurer une meilleure compréhension des prêts et des modalités de prêt qui correspondent aux cycles de vie des biens.

Ces services offerts viennent s'ajouter aux pratiques exemplaires des provinces et des administrations locales. L'AFPN, dont l'existence provient d'une idée développée par les Premières Nations, a été créée dans le but d'offrir aux gouvernements des Premières Nations les mêmes instruments financiers dont disposent les autres paliers de gouvernement au Canada, et ce, pour qu'ils puissent bâtir leur avenir comme ils l'entendent. Des relations ont été établies avec des organismes des Premières Nations, des investisseurs de marché des capitaux et le secteur des services financiers. De plus, en parallèle aux ministères du Trésor des provinces, l'AFPN a créé un consortium bancaire qui comprend les divisions d'accès aux marchés des capitaux des six banques à charte. Ce consortium agit à titre d'intermédiaire entre l'AFPN (qui recueille des fonds pour ses clients des Premières Nations) et les investisseurs de marchés des capitaux (qui cherchent des occasions d'investissement). Grâce à ses activités et ses interactions quotidiennes, l'AFPN est en mesure de rester au fait des normes en constante évolution pour ce qui est de la surveillance financière, de la gestion des risques et des services des marchés financiers nécessaires pour entreprendre des projets durables.

Avant juin 2012, moment où l'AFPN a accordé son premier prêt, les Premières Nations d'un bout à l'autre du pays étaient la dernière forme de gouvernement à recevoir des prêts accordés par les banques à charte. Tous les autres paliers de gouvernement ont, depuis 1970, directement accès à des prêts auprès des marchés des capitaux. Depuis 2012, l'AFPN met cette avenue à la disposition des Premières Nations.

À cette fin, l'AFPN a émis 3 débetures dans les marchés des capitaux depuis juin 2014, ce qui lui a permis de recueillir 251 millions pour ses membres; un autre 45 millions a été prêté dans le cadre du programme de prêts-relais et ces prêts feront partie de la quatrième débeture prévue par l'AFPN en 2017. Tous les prêts de l'AFPN sont soutenus par les propres sources de revenus des Premières Nations et ont servi à construire des logements communautaires, des infrastructures communautaires, une école, des centres de mieux-être et des bâtiments administratifs. Ils ont également servi pour des occasions de développement économique, des achats de terrain, des projets d'énergie verte et d'autres priorités des collectivités. À l'heure actuelle, 200 Premières Nations du Canada (8 des 10 provinces et un territoire sont représentés) ont demandé d'elles-

mêmes à AANC d'être inscrites à l'annexe de la *Loi sur la gestion financière des Premières Nations*, ce qu'a consenti le ministre. À titre de comparaison, en 2012, le nombre de Premières Nations inscrites à l'annexe de cette loi était d'environ 80. Ce nombre continue de croître à un rythme soutenu.

L'un des aspects essentiels à la réussite de l'AFPN est la capacité d'offrir aux collectivités l'accès à des services de conseils financiers. La capacité de travailler directement auprès des collectivités pour les orienter dans l'univers complexe des secteurs des finances et des investissements leur permet d'entreprendre des projets plus durables et leur inculque des connaissances financières qui amélioreront l'environnement d'affaires dans ces collectivités. Le personnel de l'AFPN possède plus de 30 ans d'expérience de l'accès aux marchés des capitaux.

De plus, tous les clients de l'AFPN travaillent en étroite collaboration avec le Conseil de gestion financière (CGF) des Premières Nations. En plus de permettre à nos membres de profiter des avantages des prêts issus des marchés des capitaux, cette relation renforce également leurs modèles de gouvernance interne au point où ceux-ci atteignent le niveau des normes municipales, dans l'objectif de créer un environnement qui gère la croissance des infrastructures et le patrimoine financier.

L'AFPN a pour mandat de travailler exclusivement avec les collectivités autochtones et s'emploie activement à offrir un ensemble de choix et de services financiers à toutes fins favorisant la croissance économique et le développement social et des infrastructures.

Fort de cette expérience, L'AFPN encourage le gouvernement à continuer d'intégrer la prise de décisions fondées sur des données probantes et l'évaluation dans les processus de gestion et de l'élaboration des programmes. Ces mesures aideront tous les Canadiens compte tenu des économies réalisées dans les dépenses et de la qualité des résultats obtenus.

Dans son rôle de coordonnatrice, l'AFPN travaille collectivement avec les Premières Nations dans des projets d'infrastructures et de développement économique. Notre expérience nous a démontré que des infrastructures bien entretenues et de taille appropriée attirent les investissements, créent des possibilités économiques et génèrent des revenus et de l'emploi pour les résidents. L'AFPN est en mesure d'obtenir des taux d'intérêt plus bas, de fixer les taux pour la durée du prêt et de personnaliser la période de remboursement pour répondre aux besoins de la collectivité en matière de budget. L'AFPN offre les mêmes services à toutes les collectivités des Premières Nations, quel que soit leur emplacement, leur taille ou leur situation financière actuelle. Nous croyons que la santé économique renforce des capacités qui se manifestent dans des résultats socioéconomiques positifs.

Dans son budget de 2016, le gouvernement fédéral a reconnu et appuyé le travail de l'AFPN en investissant 20 millions de dollars supplémentaires sur deux exercices financiers afin de renforcer son capital de base.

Les avantages concrets de cet investissement supplémentaire ont été immédiats et considérables. Deux mois après l'annonce du budget fédéral de 2016, l'AFPN a terminé l'émission de sa troisième débenture de 111 millions de dollars. Depuis 2014, l'ensemble des débentures émises par l'AFPN s'élève à 251 millions de dollars. Il convient de souligner que 22 investisseurs (régimes de retraite, sociétés d'assurance-vie et autres grands investisseurs) ont participé à l'achat de la débenture de 2016, comparativement à 9 investisseurs pour la débenture de 2014. De ces 22 investisseurs, 11 étaient de nouveaux participants qui ont été attirés par l'AFPN en conséquence directe de la nouvelle liquidité permise par l'affectation du budget de 2016. Le taux

d'intérêt que l'AFPN facture à ses membres a diminué par rapport au taux de 3,79 % en 2014, moment où les Fonds de bonification du crédit étaient à 10 millions de dollars, pour passer à 2,90 % lorsque, en juin 2016, le gouvernement fédéral a promis une hausse du Fonds à 30 millions dans son budget de 2016. Cette tendance à la baisse dans le taux d'intérêt des prêts accordés par l'AFPN permet à ses membres de consacrer leur budget prioritairement aux besoins de leur collectivité et aux possibilités économiques. Une augmentation supplémentaire du Fonds de bonification du crédit rassurera les marchés des capitaux, attirera de nouveaux investisseurs et aidera à réduire encore plus le taux d'intérêt des prêts, ce qui permettra aux projets économiques et liés aux infrastructures soutenus par les propres sources de revenus des Premières Nations de devenir encore plus abordables.

Il est tout aussi important de souligner que les plus grands investissements provenaient des régimes de pension provinciaux et des États-Unis, ce qui met l'AFPN en position de recueillir de plus grandes sommes de capitaux abordables pour sa clientèle croissante. Par exemple, les nouveaux prêts de l'AFPN ont été investis dans 71 maisons communautaires, 30 maisons remises en état pour remédier à des problèmes de moisissure, une nouvelle école, 2 projets d'énergie verte intégrant les technologies solaire et éolienne, des infrastructures, des initiatives économiques et des achats de terrain pour élargir les réserves.

L'organisme de cotation Moody's, dans son rapport de juillet 2015, a donné à l'AFPN une « perspective négative » (car le nombre de Premières Nations inscrites à l'annexe de la *Loi sur la gestion financière des Premières Nations* surpassait la liquidité de 10 millions de dollars accordée par le Fonds de bonification du crédit à l'AFPN). Dans son rapport de juillet 2016, l'organisme Moody's a affirmé que la hausse de 10 à 30 millions de dollars du Fonds de bonification du crédit mettait celui-ci en phase avec la croissance du nombre de membres. Il a donc fait passer la cote de l'AFPN à « perspective stable ». L'organisme a également indiqué qu'une hausse supplémentaire de la liquidité correspondant à la dette impayée prévue pourrait entraîner un autre relèvement de la cote. Un tel relèvement renforcerait la capacité de l'AFPN, dont le nombre de membres augmente de façon importante, à continuer d'accéder aux marchés des capitaux.

À titre comparatif, toutes les administrations locales de la Colombie-Britannique empruntent des fonds par l'entremise de la BCMFA, leur entité d'emprunt, qui dispose d'une injection de capitaux de 105 millions de dollars pour soutenir sa cote de crédit et son portefeuille de prêts en expansion.

Notre défi, alors que le nombre de Premières Nations qui demandent volontairement leur inscription à l'annexe de la Loi dépassera 200, est de gérer cette croissance d'une façon qui permette à l'AFPN de conserver deux cotes de crédit de niveau investissement, son accès aux marchés des capitaux et les taux d'intérêt et les modalités de prêts favorables qu'elle offre à ses membres.

Puisque le nombre de Premières Nations qui demandent au ministre d'AANC de les inscrire à l'annexe de la *Loi* continue d'être important et que l'AFPN évolue clairement dans un secteur qui profite nettement des activités à grande échelle, l'AFPN demande au Comité d'envisager la recommandation d'inclure dans le budget de 2017 un engagement supplémentaire de 20 millions de dollars pour son capital de base, afin de soutenir son mandat d'améliorer les possibilités économiques pour les peuples autochtones, tout en contribuant à la croissance économique du Canada. Cet engagement renforcerait davantage la position de l'AFPN auprès des organismes de cotation de crédit et de ses partenaires du secteur financier, en plus de la mettre en position de soutenir encore plus la croissance rapide de l'utilisation du régime par les Premières Nations dans les années à venir.

En vertu de la *Loi sur la gestion financière des Premières Nations*, les revenus de placement découlant du Fonds de bonification de crédit sont conservés par l'AFPV afin de réduire partiellement ses coûts de fonctionnement. Ces revenus supplémentaires ont été utilisés pour accroître l'effectif de l'AFPV, y compris un nouveau directeur des finances, des conseillers qui parlent français pour appuyer notre croissance au Québec et développer notre expertise et nos capacités à l'interne.

En conclusion, l'AFPV appuie entièrement les axes retenus par le Comité pour le processus des consultations prébudgétaires et estime que son travail correspond directement à ces objectifs, tels qu'ils s'appliquent aux collectivités des Premières Nations. Nous vous souhaitons le meilleur des succès dans vos efforts pour conseiller le ministre sur la portée et l'étendue du budget de 2017 et serions heureux de pouvoir faire une présentation devant le Comité dans le cadre de vos réunions prébudgétaires à l'automne.

Hernie Daniels
Président et PDG
Administration financière des Premières Nations
202 – 3500 Carrington Road
Westbank (Colombie-Britannique) V4T 3C1
Tél. : 250-768-5253
Courriel : edaniels@fnfa.ca